



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 73, 108 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Désarmement général et complet

Prévention du crime et justice pénale

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 2 avril 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte du communiqué de cinq États d'Asie centrale adopté par les participants à la Réunion régionale des Nations Unies sur les armes légères en Asie centrale, tenue du 16 au 18 mars 2004 à Almaty (Kazakhstan) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 73, 108 et 156 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

(Signé) Yerzan Kh. **Kazykhanov**



**Annexe à la lettre datée du 2 avril 2004,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de cinq États d'Asie centrale
adopté lors de la Réunion régionale des Nations Unies
sur les armes légères en Asie centrale**

16-18 mars 2004

Almaty, République du Kazakhstan

La Réunion régionale des Nations Unies sur les armes légères en Asie centrale s'est tenue du 16 au 18 mars 2004 à Almaty. Accueillie par le Gouvernement de la République du Kazakhstan et parrainée par le Gouvernement japonais, elle a été organisée par le Département des affaires de désarmement du Secrétariat par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Les délégations des pays de la région d'Asie centrale et d'Asie-Pacifique des chefs de missions diplomatiques accréditées auprès de la République du Kazakhstan et les représentants d'organisations internationales et non gouvernementales ont assisté à la Réunion.

La Réunion a entendu les exposés des représentants de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan, de la République d'Ouzbékistan, d'experts de l'Afghanistan, de la République d'Indonésie et du Japon, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Département des affaires de désarmement et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, du Comité australien membre du Conseil de sécurité et de coopération dans l'Asie et le Pacifique, de l'*International Crisis Group* et de l'*International Alert*.

Pendant ses trois jours de session, la Réunion a donné lieu à un échange de vues fructueux sur le renforcement de la coopération régionale visant à prévenir le commerce illicite d'armes légères. Ayant débattu des moyens éventuels de renforcer la coordination entre organismes de répression et autres organismes pertinents des États d'Asie centrale, les participants ont reconnu qu'il leur fallait intensifier leur coopération. En particulier, l'entente s'est faite sur l'adoption d'actions communes dont celles-ci :

a) Des enquêtes pour identifier et fermer les voies de contrebande et pour éliminer toutes autres formes d'exportation ou d'importation illégale de ces armes en provenance ou à destination d'Asie centrale;

b) La prise de mesures préventives contre le vol et la perte d'armes légères et de leurs munitions dans les dépôts, arsenaux, zones interdites et autres magasins d'armements;

c) Le développement de la coopération internationale et régionale entre les organismes de répression et autres organismes pertinents des États d'Asie centrale pour surveiller le passage d'armes légères illicites;

d) L'enquête et la répression des crimes liés au commerce illicite d'armes comme le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée;

e) L'établissement d'un mécanisme d'échanges réguliers de renseignements pertinents qui pourra porter sur le courtage illicite d'armes légères dans la région;

f) La promotion de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Les participants à la Réunion régionale ont confirmé le rôle moteur de l'Organisation des Nations Unies dans l'application d'une solution globale au problème des armes légères et ont appuyé son rôle coordinateur dans ce domaine, surtout s'agissant du problème de leur commerce illicite.

Les représentants des États d'Asie centrale et les participants à la Réunion ont conclu que la Réunion régionale sur les armes légères, tenue du 16 au 18 mars 2004 à Almaty (Kazakhstan), a apporté une importante contribution à l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (New York, 9-20 juillet 2001).

Les participants à la Réunion régionale ont exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement de la République du Kazakhstan pour les excellentes dispositions qu'il a prises en vue de la Réunion ainsi que pour l'accueil qu'il leur a réservé.

Almaty
18 mars 2004